**MODELE DE DELIBERATION PORTANT ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION «PREVOYANCE» DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE - *COLLECTIVITE INFERIEURE A 50 AGENTS* -**

**LA COLLECTIVITE………………………………….**

L’an deux mille ………………

Le (jour) (mois) à (heures minutes)………………………

L’assemblée délibérante, légalement convoquée, s’est réunie à ……………………………… en séance publique, sous la présidence de Madame / Monsieur……………………………., Maire/Président.

Date de convocation : ……………………………

Date d’affichage : …………………………………

Nombre de conseillers :

1. en exercice : …………………..
2. Présents : ………………………
3. Votants : ………………………..
4. Pouvoir : ………………………..

Présents : ………………………………

Absents : ……………………………….

# **OBJET : SOUSCRIPTION AU CONTRAT MUTUALISE GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE**

# **Le Conseil Municipal / ou / le Comité Syndical / ou / le Conseil d’Administration**

# VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l’avis du comité technique en date du 19/03/18 émettant un avis favorable à l’unanimité pour conclure après une mise en concurrence une convention de participation avec un opérateur unique, ainsi que le mode de participation des collectivités adhérentes à la cotisation de leurs agents ;

VU la délibération du Conseil d’Administration du CDG54 en date du 22 mars 2018 approuvant le lancement d’une consultation pour la passation d’une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

VU l’avis du comité technique en date du 11/06/18 émettant un avis favorable à l’unanimité sur les garanties proposées dans le cahier des charges techniques et le choix de l’opérateur ;

VU la délibération du Conseil d’Administration du CDG54 en date du 12/07/2018 délibérant sur l’opérateur choisi (groupe MNT/VYV) ;

VU l’exposé du Maire ou du Président ;

VU les documents transmis (courrier et convention de participation) ;

## Après en avoir délibéré,

## DECIDE de fixer la couverture des risques et le montant de la participation de la collectivité en référence à la convention de participation souscrite par le CDG54 à compter du 1er janvier 2022 et jusqu’au 31 décembre 2024 avec prorogation d’un an, fixant son terme au 31 décembre 2025.

**Couverture du risque prévoyance** selon les modalités suivantes :

* **Garantie 1 :** Risque « incapacité temporaire de travail » : *(1.15%)*
* **Garantie 2 :** Risque « incapacité temporaire de travail » **+** « invalidité » : *(2.15%)*
* **Garantie 3 :** Risque « incapacité temporaire de travail » **+** « invalidité » **+** « capital perte de retraite » : *(2.58%)*

Le choix des garanties retenues se fait au sein de chaque collectivité. Pour adhérer à la convention de participation du CDG54, il est obligatoire de retenir au minimum la garantie « incapacité temporaire de travail ».

**Montant de la participation de la collectivité** **:**

* Le principe de la participation obligatoire pour adhérer à la convention de participation du CDG54 :
* Risque « incapacité temporaire de travail » : 100% du taux de cotisation supporté par la collectivité pour les agents dont le traitement (TBI + NBI) est inférieur ou égal au salaire moyen dans la collectivité calculée sur la base du calcul suivant :

Somme des traitements bruts perçus par les agents de la collectivité / nombre d’agents en Equivalent Temps Plein (ETP)

ETP = Somme des heures annuellement travaillées par les agents de la collectivité / 1820

**Choix de la collectivité :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Couverture du risque prévoyance** | **La collectivité participe au minimum obligatoire selon le risque, à hauteur du salaire moyen** | **La collectivité souhaite prendre en charge un montant supérieur au minimum obligatoire** |
| **Garantie 1 :** [ ]  | ..…. euros | ..…. euros |
| **Garantie 2 :** [ ]  | ..…. euros | ..…. euros |
| **Garantie 3 :** [ ]  | ..…. euros | ..…. euros |

**AUTORISE** le Maire / ou / le Président à signer la convention ci-annexée.